



Envoyé en préfecture le 11/04/2024  
Reçu en préfecture le 11/04/2024  
Publié le 11/04/2024  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ID : 084-268400736-20240408-DCA20024\_005-DE  
CCAS DE MORMOIRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08/04/2024

Délibération n° 2024\_005

Date de convocation : 04/04/2024

Membres en exercice : 13

Votants : 5

POUR : 5

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Le Président certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 11.04.2024



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 10 HEURES, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Mormoiron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Régis SILVESTRE

Conformément à l'article L 2121-17 du code des collectivités territoriales, les délibérations seront prises sans condition de quorum.

**Présents :** Régis SILVESTRE, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, ROSA Gil, BASTOGNE Brigitte

**Absents :** CONIL Laurent, SILVESTRE Charlène, Bernard LECOMTE, Christel VITALBO, DELFINO Caroline, DELLARAT Rima, MOURIES Henry, BOISSON Claude, ,

**Secrétaire :** Mme CHANTREL

Conseil d'Administration – BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Président donne la parole à Madame Isabelle CHANTREL, afin de présenter le projet de budget primitif 2024

Avec les documents que vous avez reçus dans les délais réglementaire imposés par le passage à la M57 (soit 12 jours avant le vote du BP) vous avez également comme le prévoit la réglementation l'état récapitulatif des indemnités des élus.

Sur l'exposé de Mme Isabelle CHANTREL, Monsieur Le Président propose d'adopter le budget primitif 2024 comme présenté

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section investissement

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	65 541.61	65 541.61
Investissement	8 495.00	8 495.00

CONSIDERANT le budget primitif 2024

Après avoir entendu le rapport de Madame Isabelle CHANTREL

Le conseil d'administration ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2024 arrêté comme suit :
  - o au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - o au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	65 541.61	65 541.61
Investissement	8 495.00	8 495.00

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits Le Président  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme. Régis SILVESTRE

